Journal de Roubaix

Cinquante-deuxième année. — N° 321. DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE : ALFRED REBOUX PÈRE DIMANCHE 17 NOVEMBRE 1907.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 16 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lérouge, rue de la Station ;
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 20, rue Bourdon Saint-Jacques,
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques

LES AVEUX DU TRAITRE ULLMO

HUIT PAGES 5 Centimes

CAUSERIE MÉDICALE

LES ÉCOLES ET LA TUBERCULOSE

Curabilité. — Les sanatorium-écoles. — Une initiative lyonnaise. — L'école en plein air du Vernay. — Le choix physique des enfants. Le règlement. — L'alimentation, le travail et les jeux. — L'enseignement. — Résultats obtenus

Le 6 novembre 1906, le professeur Grancher communiquait à l'Académie de médecine, les résultats de ses recherches, pendant trois années, sur la fréquence de la tuberculose dans les écoles communales de Paris. Il établissait que 15 % des élèves étaient atteints du redoutable fléau ; il ajoutait, avec son autorité indiscutable, que le mal étant à son début, il était incurable. Pour cela il ne fallait pas seulement une augmentation momentanée de la ration alimentaire, mais une hygiène sérieuse, des conditions de milieu que les pouvoirs publics ou l'initiative privée, pouvaient et devaient réaliser.

Placer les enfants ainsi frappés à la campagne était un bon moyen, mais ils devenaient eux-mêmes un foyer contagieux. Le mieux était de créer des sanatorium-écoles, où, sous la surveillance d'un médecin, les enfants, tout en poursuivant leurs études, trouveraient l'aération et le genre de vie requis pour leur état.

Ce projet, déjà exposé en 1903, par le professeur Grancher, fut soumis au Parlement, discuté dans de nombreuses réunions, mais aucune tentative ne fut sérieusement entreprise pour le faire aboutir.

Cependant, de semblables écoles fonctionnaient avec succès : à Charlottenbourg, en pleine forêt, des enfants trouvaient la santé dans de tels établissements ; Mulhouse, Zurich donnaient le même exemple, et des cures nombreuses témoignaient de l'excellence de la méthode.

En France, c'est à Lyon, où la première école de ce genre fut installée, l'été dernier, sous les auspices de la municipalité. M. le Dr Vigne, fut chargé de cette organisation ; avec une compétence absolue, un dévouement de chaque instant, une intelligente activité, il mena à bien cette tâche délicate. Dans un article des plus documentés et instructifs, paru dans le dernier fascicule de la *Revue de Lyon*, le distingué praticien expose l'origine, le règlement, le fonctionnement et les résultats de cette institution.

Le projet fut adopté le 25 mars 1907, et la propriété municipale du Vernay, située au bord de la Saône, loin des centres usiniers, boisée d'essences térébenthinées diverses, désignée pour recevoir les enfants.

Le bâtiment, vaste et bien isolé, dont la principale façade regarde l'Ouest, fut nettoyé, désinfecté et aménagé pour la destination nouvelle en salle d'études et de jeux, dortoirs, réfectoires, buanderie, cuisine, etc.

Pour ce premier essai, trente-cinq garçons seulement âgés de 9 à 13 ans, furent admis : tous étaient malingreux et chétifs, appartenant à des familles intéressantes, et vivant dans des conditions d'hygiène défectueuses. Ils portaient des stigmates de tuberculose tout à fait au début, à peine sensibles, demandant à être décelés par un examen minutieux, mais n'offrant encore aucun danger de contagion.

Après avoir été revaccinés, ainsi que le personnel enseignant, surveillant et préposé aux soins, ils vinrent occuper l'école. On les fournit de linge, de vêtements, de livres, de tout le nécessaire pour leur entretien matériel.

Les eaux, après analyse, avaient été reconnues potables, et pour éviter les moustiques, toujours nombreux sur les bords de la rivière, les nappes d'eaux stagnantes furent recouvertes d'huile lourde de houille.

Pendant tout leur séjour, les enfants sont soumis à un règlement invariable et rigoureusement suivi. Le lever à 7 heures, est suivi d'ablutions complètes au lavabo, sans oublier les soins de la bouche. Les études, les récréations, les exercices sont sagement répartis de manières à ne donner lieu à aucun surmenage physique ou intellectuel, car il s'agit de sujets délicats, qui doivent être ménagés.

Les menus simples, abondants et variés furent établis et contresignés par le médecin de l'école. Les œufs y figurent en bonne place, ainsi que le lait, fourni par des vaches ayant subi l'épreuve de la tuberculine, et dont l'alimentation est surveillée. Les repas, quand le temps le permet, sont pris dehors.

Les parents visitaient leurs enfants les premier et troisième dimanches de chaque mois ; ils les voyaient sans difficultés, mais un règlement administratif interdit formellement d'apporter des provisions, de quelque nature qu'elles soient.

L'école a fonctionné sans à-coup : l'enseignement occupait trois heures chaque jour, les classes se faisaient dehors, à l'ombre d'arbres élevés, sous lesquels l'air circulait librement. Si le ciel se chargeait, en cas de pluie ou d'humidité, les enfants étaient réunis dans une salle vaste, où l'air affluait par de larges baies, toujours ouvertes.

Pendant les récréations, les élèves exécutaient plusieurs exercices physiques, non fatigants. Le ballon ne fut jamais en usage, afin d'éviter la violence des mouvements que ce jeu implique. Mais le jardinage intéressait surtout les enfants. Dans le potager, un coin de terre fut livré à chacun d'eux, et ils cultivaient là ce qui leur plaisait.

Des causeries sur la contagion de la tuberculose et les moyens de l'éviter à l'atelier, à la maison et ailleurs ont été très goutées, si l'on en juge par les extraits que donne le Dr Vigne, des comptes rendus rédigés après chaque cours.

Au bout de trois mois, le poids total des enfants avait augmenté depuis leur entrée, de 99 kg. 900 gr., soit 2 kg., 800 gr., par sujet.

Le jeu respiratoire était plus ample, et le périmètre de la poitrine, mensuré, montrait une augmentation sensible. De plus, l'état général, l'aspect des enfants était transformé ; le teint plus vif, les chairs fermes, les forces revenues, l'entrain et la gaîté reparus, témoignaient de l'utilité de cette existence dehors.

L'essai a donc donné toute satisfaction : c'est un encouragement pour faire mieux et plus grand dans les années à venir, et l'on ne saurait trop féliciter M. le Dr Vigne de l'organisation modèle qu'il a réalisée dans l'école en plein air du Vernay.

Dr DAURAT.

BULLETIN

Vendredi, 15 novembre 1907.

Le traître Berton a été interrogé vendredi par M. Leydet. De nouvelles preuves de sa culpabilité ont été acquises.

⁂

L'instruction concernant les espions de Marseille se continue activement. Une nouvelle arrestation a été opérée.

⁂

A la suite d'un incident à la gauche radicale, M. Sarrien, président du groupe, a manifesté l'intention de démissionner.

⁂

Un scandale militaire aurait éclaté à Bourges.

⁂

Le procès Nasi continue à Rome. Des révélations écrasantes pour l'accusé ont été faites par divers fonctionnaires.

⁂

Un grand incendie a éclaté à Saint-Pétersbourg aux chantiers de constructions navales de la Baltique.

⁂

Des essais de télégraphie sans fil ont été faits entre la France et l'Algérie.

⁂

La santé de Guillaume II laisserait à désirer.

⁂

M. Roosevelt va adresser un message au Congrès américain sur la crise financière actuelle.

INFORMATIONS

La responsabilités des infirmiers

Paris, 15 novembre. — La 8e chambre a condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende, pour homicide par imprudence, un infirmier qui, pour soulager un malade souffrant des dents, lui donna un gramme de chlorydrate de cocaïne.

Les prêtres et l'Académie des belles lettres

Paris, 15 novembre. — Dans la liste des récompenses décernées aujourd'hui par l'Académie des inscriptions et Belles Lettres, au cours de sa séance publique annuelle, tenue à l'Institut, nous relevons les noms des abbés Angot et Cazauban qui ont obtenu le prix du budget et ceux des abbés Breuil et Leynaud, auxquels a été distribué le legs de la fondation Piot, représentant une somme de 17.000 francs.

Congrès du Sillon

Paris, 15 novembre. — Le *Sillon* tiendra, dimanche prochain, un congrès, qui réunira un millier de congressistes, et se clôturera par une réunion publique au manège Saint-Paul.

Gendarmes assaillis par des grévistes

Narbonne, 15 novembre. — Un grave conflit s'est produit entre trois gendarmes et les ouvriers en grève de la compagnie des Salins de Sainte-Lucie.

Les gendarmes étaient arrivés pour une enquête judiciaire et étaient intervenus pour protéger une équipe qui voulait travailler. Tous trois furent frappés. L'un fut blessé et les autres précipités dans le canal.

La télégraphie sans fil

Toulon, 15 novembre. — La première partie des essais des nouveaux appareils de télégraphie sans fil entre la Provence, la Carre et l'Algérie est terminée.

Le contre-amiral Gaillard, président de la commission rédigera un rapport.

Condamnation à mort

Angers, 15 novembre. — La Cour d'assises a condamné à mort le nommé Cadiot, accusé d'avoir assassiné la tenancière d'une auberge.

Bonbons empoisonneurs

Luméville, 15 novembre. — Deux enfants ont été empoisonnés par des bonbons. Le plus jeune est mort. L'autre est dans un état désespéré.

Au parlement romain

Budapesth, 15 novembre. — Les quatre députés croates expulsés hier soir pour avoir en séance menacé du poing le président, se sont excusés solennellement.

Guillaume II malade

Londres, 15 novembre. — Si le kaiser est entièrement remis du refroidissement qu'il avait contracté à Berlin, par contre il souffre de la gorge. Guillaume II serait très frappé de la persistance de ce mal, et il craindrait d'avoir hérité de la maladie paternelle.

On sait que Frédéric III mourut d'un cancer.

L'agitation au Monténégro

Cettigne, 15 novembre. — On a arrêté deux individus qui avaient dans leurs bagages six bombes expédiées de Serbie, à l'ancien député Choulafitch. On a saisi une lettre d'un étudiant monténégrin, résidant à Belgrade dans laquelle ce jeune homme recommande à ses parents de ne pas assister à l'ouverture de la Skoupchtina parce qu'on fera sauter la salle des séances avec des bombes.

500 barques de pêche prisonnières des glaces

Saint-Pétersbourg, 15 novembre. — Par suite des fortes gelées qui se sont subitement fait sentir, 500 barques de pêche de la région sont prises dans les glaces du Volga et de ses affluents. On craint que beaucoup de pêcheurs soient morts de froids.

CHOSES ET AUTRES

La dinde.

Au restaurant. Le client, montrant l'assiette de sa voisine :

— Garçon, donnez-moi une dinde aux truffes, comme madame.

⁂

Le nouvel « inspecteur des fraudes » apostrophe sévèrement des fraudeurs.

Et ceux-ci, avec bonhomie :

— Oh ! voyons, monsieur l'inspecteur, sans nous, qu'est-ce que vous seriez ?

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Les garanties du salaire

Paris, 15 novembre. — Dans la séance qu'il a tenue ce matin, le Conseil supérieur du Travail a émis le vœu suivant :

« a) Que le salaire de toute personne ayant loué ses services ou son travail dans les termes du chapitre 3 de la 8e section du Code civil à une autre personne soit garanti par un privilège sur les biens, meubles et immeubles de celle-ci, jusqu'à concurrence d'un salaire annuel de 3.000 francs. Le surplus sera garanti dans les conditions prévues par le droit commun ;

» b) Que l'article 2101 du Code civil soit modifié comme suit :

» Paragraphe 4. — Pour tous salaires en général, qu'il s'agisse d'appointements fixes, de commissions, de remises proportionnelles, de cautionnements remboursables, pour les trois mois échus et la période courante, s'ils sont payés chaque semaine ou plus fréquemment ; pour les six mois échus et la période courante, s'ils sont payés chaque mois ou à des intervalles plus rapprochés mais supérieurs à la semaine ; pour l'année échue et la période courante, si les salaires sont payés chaque année ou à des intervalles plus rapprochés, mais supérieurs au mois. »

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Télégramme de l'amiral Philibert

Paris, 15 novembre. — L'amiral Philibert télégraphie à la date du 14 novembre les renseignements suivant :

« Le temps reste beau avec petite houle du nord-ouest. A Rabat, la barre est praticable.

» La situation des bâtiments est la suivante :

» A Rabat, le « Gueydon » ; à Casablanca, la « Gloire », le « Shamrock » qui va partir probablement demain, pour Alger, et le « Galilée », en partance pour Rabat et Tanger.

» A Magazan, le « Condé » ; à Mogador, le « Du-Chayla » et l' « Amiral-Aube » qui se prépare à revenir à Brest.

Dans le Sud-Algérien

Mania, 15 novembre. — L'autorité militaire a, décidé d'interdire l'accès des marchés algériens depuis la mer jusqu'à Ras-el-Alnin aux Beni-Snassen, qui contrairement aux engagements pris, n'ont pas versé l'amende de 5000 francs qui leur avait été infligée à la suite de l'agression du 11 octobre.

TRAITRES ET ESPIONS

ULLMO CONFONDU

Son affaissement moral ; les circonstances des aveux ; il n'a pas tout dit ; un point à éclaircir : A-t-il livré des documents ? — Berton veut connaître son dénonciateur ; ses agissements. — La vérité sur les espions de Toulon. — Nouvelle arrestation

APRÈS LES AVEUX

Après son retour à la prison, Ullmo a eu une violente crise de larmes, puis s'est affaissé sur son lit dans une attitude hébétée.

Si l'on en croit la « Liberté », Ullmo n'aurait pas dit toute la vérité. Il aurait consommé sa trahison et livré des documents à l'Allemagne. Il aurait fait plusieurs voyages dans de pays, dans le courant de septembre.

CE QUE DIT LE DÉFENSEUR D'ULLMO

Sur l'interrogatoire de vendredi, Me Aubin, chargé de la défense du traître, a fait les déclarations suivantes :

« — L'interrogatoire a duré plus de quatre heures, dramatiques et angoissantes, au cours desquelles, contre toutes mes prévisions, mon client a fait les aveux que vous connaissez. Ces aveux, M. Leydet ne les aurait peut-être pas obtenus si le capitaine de vaisseau Malo-Lefèvre qui, au cours de l'instruction, représente le ministre de la Marine, s'était trouvé présent. En effet, avant son entrée dans le cabinet de M. Leydet, Ullmo m'avait fait part de sa honte d'avoir à parler de trahison devant un de ses chefs : « Je n'oserai pas, m'a-t-il dit, avouer ce que j'ai fait s'il se trouve là ; jamais je ne pourrai lui répondre s'il m'interroge. »

» Fort heureusement, le capitaine Malo-Lefèvre était absent. »

L'éloquent avocat estime que son client n'a pas agi en connaissance de cause, que son cerveau est détraqué par l'abus de l'opium.

L'OPINION DE L'AMIRAL RIEUNIER

L'amiral Rieunier souligne l'attitude des représentants militaires allemands en France qui ne songent qu'à exciter les trahisons d'officiers, et conclut à l'entière responsabilité d'Ullmo.

Quant au rappel de l'amiral Siegel, il s'explique naturellement ; compromis dans l'affaire Ullmo, il ne pouvait rester plus longtemps à Paris. C'est d'ailleurs ce qu'a fort bien compris son gouvernement qui, s'il faut en croire la « Patrie » aurait été mis en demeure de le rappeler dans les huit jours par le gouvernement français.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT

Le bruit a couru dans les couloirs de la Chambre que deux députés avaient l'intention de demander le rétablissement de la peine de mort en matière de trahison.

Rappelons à ce sujet, qu'un projet de loi identique émanant du général Mercier avait été pris en considération en 1894, par la Chambre des députés, à l'unanimité de 504 votants.

L'AFFAIRE BERTON

UNE RÉVÉLATION

Vendredi après-midi, M. Leydet a interrogé Mme Berton sur les correspondances reçues par elle à Tours, Vendôme, etc. Ces correspondances étaient conventionnelles. D'autre part on recherche si Berton ne s'est pas intéressé au 155 court, dit canon Rimailho, lors des essais qui eurent lieu à Ruelle.

Il est fait grand bruit autour de la déclaration d'un ancien soldat de la garnison de Bourges à qui Berton aurait demandé, il y a plusieurs années, une cartouche D, actuellement en usage dans l'infanterie française.

BERTON RÉCLAME

Berton aurait demandé à M. Leydet d'être confronté avec la personne qui aurait entendu sa conversation à Bruxelles. Le juge d'instruction n'a pas encore donné suite à sa demande.

LA BANDE DE MARSEILLE

UNE NOUVELLE ARRESTATION

L'instruction qui se poursuit à Toulon, a démontré que les inculpés se sont livrés, en bien des cas, à des escroqueries vis-à-vis des agents étrangers. Pour se procurer de l'argent, ils ont vendu bon nombre de documents fabriqués.

L'enquête se poursuit activement et, comme nous l'annoncions déjà, il y a quelques jours, c'est tout un engrenage d'agences d'espionnage, de tripotages et de falsification qu'on arrivera à découvrir dans le détail.

La Sûreté a procédé vendredi à l'arrestation d'un nommé Bonnefoy que l'on croit être complice des individus arrêtés précédemment.

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

M. SARRIEN ET LES 15.000 FRANCS

Un incident à la gauche radicale
Une discussion

Paris, 15 novembre. — Le groupe de la gauche radicale a tenu aujourd'hui une séance très mouvementée.

M. Sarrien, président du groupe, a été vivement pris à partie par les membres présents à la suite de la rectification de son vote parue au « Journal officiel », à propos de la motion Charles Benoist relative à l'indemnité parlementaire.

M. Mathis, député des Vosges, et un certain nombre d'autres membres, ont vivement reproché à M. Sarrien son attitude, lui rappelant qu'il avait présidé une réunion du groupe, au cours de laquelle celui-ci avait décidé de voter le relèvement de l'indemnité parlementaire, et que M. Sarrien n'avait fait aucune objection.

Le député de Charolles a alors déclaré que par suite d'engagements pris dans sa circonscription, il était opposé au relèvement de l'indemnité, mais qu'il la considérait comme équitable et justifiée partout ailleurs.

La proposition a été faite alors par un des membres présents que les membres du bureau ne feraient plus partie de droit de la Délégation des gauches.

M. Sarrien a alors annoncé son intention de donner sa démission et les membres du groupe ont alors décidé que cette question serait tranchée ultérieurement dans une réunion de tous les membres du groupe, et l'on a procédé à l'élection des délégués.

La résolution a été adoptée.

M. Sarrien sera-t-il ou non définitivement démissionnaire. Les avis sont partagés. M. Sarrien, dit-on aurait promis à ses amis de revenir sur sa décision.

M. Mougeot est persuadé que M. Sarrien restera.

Des démarches ont d'ailleurs été faites en ce sens. On remarque que seulement deux membres du groupe radical ont pris fait et cause pour M. Sarrien : MM. Pichon et Labori.

On assure que M. Clémenceau ne serait pas fâché de se débarrasser d'un rival et qu'il profiterait de l'incident pour imposer au bloc le scrutin de liste.

UN SCANDALE MILITAIRE

Un officier aux arrêts. — Pourquoi ? — Mystère.

Bourges, 15 novembre. — D'après l'« Agence Fournier », un capitaine du 25e de ligne, marié et père de famille, aurait été frappé de quinze jours d'arrêts de rigueur, à Bourges, à la suite d'une enquête à laquelle a procédé le général de division, sur dénonciation d'un réserviste. On parle d'un gros scandale.

LES RESPONSABILITÉS EN CAS D'ÉMEUTE

DISPOSITIONS NOUVELLES DE LA LOI

Paris, 15 novembre. — La loi municipale du 5 avril 1884 est défectueux sur le point de l'établissement de la responsabilité des communes en cas d'émeute.

En vue de remédier à ces défauts, M. Goinjon avait déposé une proposition de loi tendant à modifier dans un sens précis l'article 108 de la loi de 1884.

La commission sénatoriale chargée de l'examen de cette proposition s'est réunie pour entendre M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur et M. Brumau, directeur des affaires départementales.

D'un commun accord on été arrêtées les dispositions qui seront soumises aux délibérations du Sénat.

La commission et le gouvernement sont d'avis qu'il y a lieu, en la matière, de tenir compte de deux principes fondamentaux. Dans la commune un particulier étant lésé, c'est la commune qui en vertu de la solidarité sociale, doit réparation des préjudices subis et le particulier lésé doit, lui-même, en tant que membre de la commune, contribuer pour sa part à la réparation dont il bénéficie par ailleurs. En cas de difficultés le tribunal civil prononcera entre le particulier et la commune.

Mais un autre principe doit être appliqué, c'est celui de la responsabilité encourue par l'autorité qui commet une faute et ce principe, la commune pourra l'invoquer contre l'Etat, lorsqu'il lui sera possible de prouver que les ordres utiles n'ont pas, par exemple, été donnés en temps opportun par les représentants de l'Etat à la police ou à la troupe pour assurer la répression des désordres. En cas de conflit à ce sujet la commune et l'Etat, le conseil d'Etat statuera. Pour des raisons de procédure parlementaire, M. Gourju devra déposer une proposition nouvelle dont au nom de la commission et du gouvernement, il demandera la substitution au texte déjà en cours de discussion.

L'AFFAIRE NASI

Rome, 15 novembre. — L'audience d'aujourd'hui a commencé par la lecture de la déposition de l'ex-ministre Galli, mort maintenant.

On a ensuite entendu le témoin Canniggia, huissier du ministère de l'instruction publique qui accompagnait Nasi dans ses voyages. L'audience a été alors suspendue.

EN RUSSIE

Les chantiers de la Baltique en flammes

Deux millions d'dégâts

Saint-Pétersbourg, 15 novembre. — Un incendie s'est déclaré, ce matin, aux chantiers de la Baltique, dans une cale, où l'on construit actuellement des canonnières. La plus grande partie de la cale a été détruite par les flammes ainsi que deux canonnières. Les autres ont pu être sauvées, mais deux d'entre elles sont gravement endommagées. On ne connaît pas encore la cause de l'incendie. Les pertes sont évaluées à plus d'un demi-million de roubles.

HORRIBLE DRAME DE FAMILLE

Deux fils désarment leur père, qui voulait tuer leur mère ; mais l'arme part, et ils sont blessés à mort

Berlin, 15 novembre. — Une effroyable tragédie de famille s'est déroulée hier, à Hambourg. Le peintre Franz Freitag vivait depuis longtemps séparé de sa femme. Hier, il se rendit chez elle et, sortant son revolver, il fit feu sur elle. Le coup rata. Au même moment, ses deux fils, qui vivaient chez leur mère, se précipitèrent sur leur père pour lui arracher l'arme des mains, mais, dans la lutte corps à corps qui s'ensuivit, le revolver se déchargea, et les deux enfants furent atteints par deux balles. Le plus jeune a succombé, l'aîné est en danger de mort.

LA CRISE AMÉRICAINE

Vienne, 15 novembre. — L'ancien ministre des finances d'Italie, le député Luigi Luzzati, plaide, dans la « Neue Freie Presse », en faveur de la convocation d'une conférence internationale, qui aurait pour but de créer une institution internationale permanente, destinée à réglementer l'appui mutuel des banques d'Etat en cas de crise de l'or et aussi pour prévenir ces crises.

M. Luzzati demande à l'Autriche et à l'Italie de prendre l'initiative de cette conférence, à laquelle il croit que la France serait disposée à prêter son concours.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE

Les écoles de laiterie. — Un palais des expositions agricoles. — L'école des bergers. — La fièvre aphteuse. — Trusts des bestiaux. — Le sort des palefreniers. — Chevaux rustiques. — La répression de la fraude

Paris, 15 novembre 1907.

SEANCE DU MATIN

La séance a été ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Cruppi. Soixante députés étaient présents. On a voté quinze chapitres du budget de l'agriculture, de 15 à 29.

M. Bouctot demande et obtient de la commission et de la Chambre, un supplément de crédit de 49.000 francs au chapitre 17, pour subventions aux écoles départementales ambulantes de laiterie.

M. Modeste Leroy aurait voulu obliger l'Etat à subventionner tous les départements qui auraient créé des écoles semblables. Le ministre n'a pas eu de peine à montrer quelle charge écrasante c'eût été imposer au budget.

M. Chautard a proposé de construire à Paris, un palais des expositions pour les concours agricoles.

Le ministre a accepté et la Chambre a voté le projet de résolution de M. Chautard.

M. Chapuis (Jura) a demandé que les membres des jurys des comices agricoles aient le demi-tarif sur les chemins de fer. Ne l'accordent-elles pas à d'anciens internes ? Ces agriculteurs ne sont pas moins intéressants.

M. de Monti, M. Leblanc et d'autres députés de droite, se sont étonnés que si rares soient les subventions accordées aux comices agricoles de leurs arrondissements : la politique y aurait-elle donc quelque part ?

M. Gart s'est plaint de la suppression de l'école de bergerie de Rambouillet.

Une longue controverse a eu lieu ensuite entre MM. Girod et Mathis, au sujet de la propagation de la fièvre aphteuse. MM. Quesnel, Adigard, Jourde et Georges Berry, ont successivement signalé les tentatives faites par des syndicats américains pour organiser de vastes marchés à bestiaux, qui essent rendu toute concurrence impossible, dans la Seine-Inférieure, l'Orne, la Gironde, etc.

Le ministre a répondu qu'on y veillerait et la suite de la discussion a été renvoyée à l'après-midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance s'est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Brisson.

On reprend la discussion du budget de l'agriculture.

Sur le chapitre 30, M. d'Iriart d'Etchepare signale à l'attention du ministre la situation pénible du personnel des haras, notamment des palefreniers.

M. Dreyt présente une motion invitant le gouvernement à apporter un projet pour l'amélioration du sort de ce personnel. MM. Fitte, Mando et Ory appuient ces observations et la motion est adoptée.

M. Romain demande qu'on encourage la production et la vente des chevaux de trait.

L'administration des haras, répond le ministre, ne s'occupe du cheval de trait qu'accessoirement. Cependant les encouragements ne manquent point. D'après le rapporteur l'administration des haras interprète mal la loi de 1874. Il faut envisager nos ressources en animaux, en cas de déclaration de guerre. M. le Ministre parle d'une enquête instituée par le Conseil supérieur des haras. Il estime qu'on doit laisser à chaque région le soin de produire le cheval autochtone.

M. Romain retire son projet de résolution.

M. Mequenillet présente un projet de résolution, tendant à ce que tout ce qui concerne le cheval de trait soit soustrait à la direction des haras et rattaché à la direction générale de l'agriculture.

M. Ruau s'y oppose. Le projet est néanmoins adopté.

M. Ruau, piqué, déclare : Votre projet est rien, c'est la même chose.

M. Rémard dépose un amendement tendant à une augmentation de crédit à titre d'indication pour encourager l'élevage de la race nivernaise. L'amendement est adopté.

M. Bouveri présente un amendement tendant à augmenter de 2.000.000 le crédit du chapitre 51 : répression des fraudes en exécution de la loi du 1er août 1905.

M. Decker-David présente un amendement tendant à augmenter de 115,000 francs le crédit du chapitre au nom de la Commission d'agriculture.

L'organisation de la répression de la fraude est très délicate, dit l'orateur, parce qu'on se trouve en face d'une organisation très puissante de cette fraude elle-même. Un syndicat envoie des circulaires aux commerçants pour les engager à rappeler les fonctionnaires à la discrétion et se dit prêt à les poursuivre même en justice. Il faut pouvoir faire de nombreux prélèvements pour lutter contre la fraude. (Très bien, très bien.)

M. Sarraut est l'auteur d'un amendement semblable, il demande 50.000 francs ; avec 50.000 francs il sera possible de faire 6.000 prélèvements de plus, 6.000 analyses de plus. Si on peut les appliquer au chapitre spécial des vins, on aboutira de ce côté à une répression très efficace.

La commission et le gouvernement acceptent un relèvement de 50.000 francs qui est adopté.

M. Lafferre adresse ensuite au ministre une question au sujet de l'application de la loi de 105 à Paris et dans la banlieue. Cette loi restera-t-elle lettre morte par la faute des agents dont l'action paraît absolument abusive ?

L'orateur critique l'attitude du laboratoire de Paris que le ministre a dû déposséder de son titre de laboratoire officiel. Avec ces analyses sans conclusion, les fraudeurs parviennent à rendre inefficace l'action de la justice. Il est temps que cette comédie cesse et que la loi soit strictement appliquée. M. Girard a publié en outre dans des revues scientifiques des renseignements qui constituent un véritable manuel du fraudeur.

Le ministre promet satisfaction.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi matin et la séance est levée à 7 h. moins 10.